

Prestation de dessins des façades ouest/sud/est

Coupes des verrières

(juin-septembre 2026)

Meaux

Cathédrale Saint-Etienne

CONSULTATION SIMPLIFIEE

Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres :
Le lundi 18 mai 2026 à 13h00

Table des matières

ARTICLE 1. Objet et étendue de la consultation	3
1.1 Objet.....	3
1.2 Mode de passation	3
1.3 Type et forme de CONTRAT	3
ARTICLE 2. Conditions de la consultation	3
2.1 Délai de validité des offres	3
2.2 CARACTERISTIQUES DES PRIX PRATIQUES	3
2.3 SOUS-TRAITANCE	4
ARTICLE 3. Intervenants	4
3.1 Pouvoir adjudicateur	4
ARTICLE 4. Conditions relatives au CONTRAT	4
4.1 Durée du CONTRAT ou délai d'exécution	4
4.2 Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4.3 DELAI GLOBAL DE PAIEMENT.....	5
ARTICLE 5. Contenu de LA consultation.....	5
ARTICLE 6. Présentation des candidatures et des offres	5
6.1 Documents à produire	6
6.2 Visites sur le site	6
6.3 Questions et renseignements complémentaires	6
ARTICLE 7. Conditions d'envoi ou de remise des OFFRES	6

ARTICLE 1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET

La présente consultation concerne des prestations de dessins des élévations (façades ouest-sud-est) et de coupes des verrières de la cathédrale Saint-Etienne, situé à Meaux (77) ;

Lieux d'exécution :

Cathédrale Saint-Etienne
Place Charles de Gaulle
77000 MEAUX

1.2 MODE DE PASSATION

Consultation simplifiée sur la plateforme PLACE, plateforme des achats de l'Etat.

1.3 TYPE ET FORME DE CONTRAT

Il s'agit d'une commande unique, non reconductible, basée sur une offre qui sera remise par le candidat sous forme de devis, qui une fois signé par le Pouvoir adjudicateur et accompagné du bon de commande, deviendra un contrat.

Le bon de commande sera adressé au candidat retenu pour toutes les prestations prévues au cahier des charges techniques.

Le contrat sera soumis aux conditions générales d'achat (CGA-PI) de la DRAC Île-de-France (voir annexe).

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de lancer une consultation spécifique pour les opérations particulières en lien avec cette commande.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 CARACTERISTIQUES DES PRIX PRATIQUES

Les prestations sont réglées par prix forfaitaires selon les stipulations du cahier des charges techniques.

Ce prix, comprend toutes les prestations et interventions nécessaires jusqu'à l'achèvement de la mission. Il est réputé inclure toutes les dépenses et sujétions résultant de l'exécution des prestations, y compris les frais généraux, impôts et taxes, et assurer au Titulaire une marge pour risques et bénéfices.

2.3 SOUS-TRAITANCE

Les dispositions du Code de la commande publique (articles L. 2193-1 à 14 et R. 2193-1 à 22) et de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance (modifiée par la loi 2001-1168 du 12 décembre 2001) sont applicables.

Le Titulaire peut donc sous-traiter l'exécution de certaines parties de son contrat, sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par le Pouvoir adjudicateur et de l'agrément par celui-ci des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

Cependant, conformément à l'article 2193-3 du code de la commande publique,

LES PRESTATIONS DE DESSIN ASSISTE PAR ORDINATEUR, CONSIDEREES COMME TACHES ESSENTIELLES DE L'ACCORD-CADRE, NE PEUVENT ETRE SOUS-TRAITEES.

Les conditions de l'exercice de cette sous-traitance sont définies à l'article 3.6 du CCAG-PI.

Dans l'éventualité où un sous-traitant confierait à un autre sous-traitant l'exécution d'une partie du contrat dont il est chargé, le représentant du Pouvoir adjudicateur exigera du sous-traitant dit de 1er rang la constitution d'une caution au bénéfice de son sous-traitant.

ARTICLE 3. INTERVENANTS

3.1 POUVOIR ADJUDICATEUR

La maîtrise d'ouvrage est assurée par :

Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France

Conservation régionale des monuments historiques

47 rue Le Peletier

75009 Paris

Contact : Teddy CONGAR, conducteur d'opérations

teddy.congar@culture.gouv.fr

Les autres intervenants comme le maître d'œuvre (Architectes en chef des monuments historiques) ou les affectataires des sites (paroisses) seront précisés ultérieurement, après notification du contrat.

ARTICLE 4. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1 DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION

La durée du contrat débute à la date d'émission du bon de commande par la DRFIP. Le contrat est conclu pour une période de 4 mois, non reconductible.

Les prestations commenceront dans un délai de 15 (quinze) jours après la notification du bon de commande.

4.2 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les sommes dues au(x) Titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro).

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm/fr

Le code service associé au SIRET Etat 110 002 011 00044, est CGF0000075

Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

Il est demandé au Titulaire d'indiquer ses coordonnées bancaires sur la facture.

4.3 DELAI GLOBAL DE PAIEMENT

Les sommes dues au(x) Titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le Titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

ARTICLE 5. CONTENU DE LA CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes ;

- Le présent règlement de la consultation (RC),
- Le cahier des charges techniques,
- Les conditions générales d'achat de la DRAC Île-de-France (CGA-PI),
- Les annexes (plan de localisation, plans de repérage des coupes, calendrier d'exécution)

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le Pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans Pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 DOCUMENTS A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées ci-après.

- Devis détaillé par poste avec une date de validité de 3 mois (90 jours) minimum,
- CV de l'ensemble des intervenants,
- Relevé d'identité bancaire,
- Extrait KBIS,
- Une note méthodologique précisant le mode opératoire envisagé, le matériel utilisé et le délai d'intervention nécessaire et des références datées de prestations de dessins réalisées pour des Monuments historiques.

6.2 VISITES SUR LE SITE

La visite sur le site préalable à la remise de l'offre est facultative.

Si le candidat souhaite réaliser une visite, celle-ci sera planifiée directement avec le Pouvoir adjudicateur pour chaque candidat.

Les visites sont ouvertes sur inscription par mail :

teddy.congar@culture.gouv.fr

Le lieu de RDV est situé :

- **Cathédrale Saint-Etienne**, Place Charles de Gaulle 77100 MEAUX.

6.3 QUESTIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du Pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

ARTICLE 7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents **se fait exclusivement par voie électronique** sur le profil d'acheteur du Pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

La signature électronique des documents et celle de l'accord-cadre par l'attributaire ne sont pas exigées dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de la commande.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée, en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.